



Le Parlement adopte définitivement le texte sur la modernisation de l'agriculture - Actualisation, Papier Général, Prev

13/07/2010 20h45 - PARLEMENT-AGRICULTURE-PÊCHE - Service économique - AFP

Par Anne-Marie LADOUES

PARIS, 13 juillet 2010 (AFP) - Le Parlement a définitivement adopté mardi, après un ultime vote du Sénat, le projet de loi sur la modernisation de l'agriculture et de la pêche, censé assurer des revenus décents à des paysans en crise.

Après l'Assemblée lundi soir, le Sénat a adopté par 185 voix contre 152 le texte de compromis établi la semaine dernière en commission mixte paritaire (CMP, 7 députés et 7 sénateurs).

A l'Assemblée, le vote avait eu lieu lundi soir à main levée, l'UMP et une partie du Nouveau Centre votant pour et l'opposition contre.

Le projet de loi - le quatrième en dix ans sur l'agriculture - entend à la fois lancer "une politique publique de l'alimentation" et défendre le revenu des agriculteurs, gravement lésés au cours de la dernière période.

En 2009, les revenus des agriculteurs ont dégringolé de 30 à 50%, selon les régions, après avoir déjà baissé de 20% l'année précédente.

Le ministre de l'Agriculture, Bruno Le Maire, s'est félicité d'un texte qui, a-t-il dit, "marque un tournant majeur dans l'histoire de l'agriculture et de la pêche".

Les Chambres d'agriculture estiment elles que ce texte "devra faire ses preuves" et s'interrogent, dans un communiqué, sur l'efficacité de cette législation.

"Ainsi ne nous y trompons pas, l'efficacité de cette loi dépend certes de la volonté et de la capacité des différents acteurs (...) mais elle dépend aussi de l'engagement de l'Etat pour l'agriculture de notre pays", indiquent les Chambres d'agriculture.

Mesure phare du texte pour lutter contre la volatilité des prix: le développement de la contractualisation des relations entre agriculteurs et industriels avec l'obligation de "contrats écrits" mentionnant prix et volumes de livraisons.

Pour les partisans de la mesure, ces contrats écrits, désormais obligatoires, devraient permettre une stabilisation des revenus des agriculteurs dans les années à venir. Certains agriculteurs craignent eux un déséquilibre en faveur des industriels.

Le texte vise aussi à améliorer l'organisation des filières en encourageant les producteurs à se regrouper et développant les interprofessions. Il accroît la couverture des risques pour les agriculteurs.

Il comporte aussi un volet prônant une alimentation de qualité et la préservation des terres agricoles ainsi qu'un volet pêche prévoyant de faire travailler ensemble pêcheurs, consommateurs, scientifiques et écologistes.

André Chassaigne (PCF) a accusé le gouvernement d'avoir soutenu un texte "en faveur des puissances d'argent. Vous allez livrer nos 600.000 agriculteurs aux lois du marché", s'est-il écrié.

L'opposition socialiste a, elle, dénoncé "une occasion manquée", "une loi de circonstance", selon le sénateur Yannick Botrel.

Louis Cosyns (UMP) a pour sa part salué un texte "complet": "tout a été mis sur la table", a-t-il souligné, citant les questions de l'alimentation, de la compétitivité, de l'assurance agricole, de la préservation du foncier ainsi que le développement durable des territoires.

Sénateurs et députés chargés d'établir le texte de compromis avaient surtout décidé de supprimer une disposition introduite à l'Assemblée qui donnait la possibilité d'utiliser "le compte épargne d'assurance pour la forêt" à des fins d'investissements forestiers.

Dénonçant une niche fiscale, "pas cohérente avec la politique du gouvernement", Patrick Ollier, le président de la commission des affaires économiques, avait fait rétablir le texte voté par les sénateurs.

aml-vk/ib/mml

© 1994-2010 Agence France-Presse